

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 275-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.346

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –



Quelles mesures le canton peut-il prendre contre le surendettement des communes ?

Les dettes accumulées par ma commune Biel/Bienne ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Alors qu'elles s'élevaient il y a dix ans à 536 millions de francs, elles atteindront cette année près de 800 millions de francs. D'après le plan financier communal, la barrière du milliard sera bientôt franchie. Les répercussions de cette « politique de la dette » seront particulièrement ressenties dès que les taux d'intérêt remonteront. En l'occurrence, une telle évolution ne concerne pas seulement la commune, mais le canton dans son ensemble.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les dispositions légales ou les directives (internes à l'administration) à l'échelon cantonal qui concernent l'endettement des communes ?
2. A partir de quel niveau le canton estime-t-il que le taux d'endettement d'une commune est critique, voire très critique ?
3. Le canton dispose-t-il d'une possibilité d'intervenir auprès d'une commune à partir d'un certain taux d'endettement de cette dernière ?

4. S'il est répondu par l'affirmative à la question 3 : Quelles mesures le canton peut-il prendre pour écarter la menace de surendettement d'une commune ?
5. D'après le Conseil-exécutif, quelles (autres) mesures devraient pouvoir être prises de la part du canton pour écarter la menace de surendettement d'une commune ?
6. Le canton a-t-il déjà dû intervenir auprès d'une commune dans le passé au motif que ses finances étaient très dégradées ?
7. Quel est le taux d'endettement des communes bernoises (présentation sous forme de liste) ?

Motivation de l'urgence : Pour que les réponses du Conseil-exécutif puissent déjà être intégrées dans les travaux concernant les prochains budgets, la réponse doit intervenir dans les meilleurs délais.

Destinataire

- Grand Conseil